

N°001

Objet :

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

18 FEVRIER 2026

Date de la Convocation :

12 FEVRIER 2026

Date d'affichage de la
convocation :

12 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membre absent : 01

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2026

N°001

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-26 et L2312-1,
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026 annexé à la présente délibération,

Considérant que dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal,

Considérant qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat,

Considérant que le budget sera examiné en conseil municipal le 15 avril 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation dudit rapport.

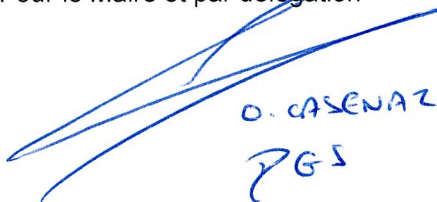
ARTICLE 3 : PRECISE que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sera transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et qu'il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Fait et délibéré à Achères, le 18 février 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 23/02/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
P.G.S.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc HONORE

